



Auto-école

BLAVIA

2A rue Ernest Régnier
33390 BLAYE
N° SIRET : 48906384200053

6 Domaine de Jade, Route de Blaye
33820 ETAULIERS
N° SIRET : 48906384200012

Tel: 05 57 42 12 94
Mail: autoecoleblavia@gmail.com

Site web : www.autoecole-blavia.com
Facebook : www.facebook.com/blaviaautoecole

FORMATION PERMIS B/CONDUITE ACCOMPAGNEE/CONDUITE SUPERVISEE (Après obtention du code chez un opérateur agréé)

CONSTITUTION DE DOSSIER

- ✓ 1 e-photos d'identité aux normes, spéciale Permis de Conduire
- ✓ 1 PDF ou photocopie du Fac Similé
- ✓ 1 PDF ou photocopie du résultat positif à l'examen du Code de la Route

CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

- Évaluation initiale 65 €

A effectuer avant toute inscription afin de déterminer le volume d'heures pratiques, le montant de votre formation et de rédiger le contrat de formation. Elle est obligatoire depuis le 05 mars 1991.

- Inscription, fournitures pédagogiques, livret d'apprentissage 120€

- Leçon d'enseignement pratique (1h) 58 €

La réglementation impose 20 heures minimum pour créer une place d'examen, 13h si boîte auto

- Rendez-vous préalable 116 €

(Avant de partir en conduite accompagnée ou en conduite supervisée)

2h obligatoires avec accompagnateur pour la conduite accompagnée et la conduite supervisée

- Rendez-vous pédagogique 116 €

2 rendez-vous de 3h chacun sont obligatoires en présence des accompagnateurs, pendant la conduite accompagnée (1heure en voiture / 2h en salle)

- Accompagnement à l'examen pratique (permis) 58 €

(Examen possible en B à partir de 17 ans révolu)

Pour information :

Budget **minimal** pour la formation :

au Permis Boîte Auto :	997€
au Permis B boîte méca :	1 403€
à la conduite accompagnée en boîte auto	1 345€
à la conduite accompagnée boîte méca :	1 751€

Les prix sont TTC à 20% de TVA.

Les prestations sont payables à l'avance et sont facturées au tarif en vigueur le jour de leur exécution.

Les leçons pratiques non décommandées 48 heures ouvrables à l'avance sont dues, sauf motif légitime.

Tarif valable jusqu'au 30/06/2025

Contenu de la formation :

(Construit selon les dispositions du code de la consommation L132-1 à L132-5 ; dispositions du code de la route L213-1 à L213-8, R213-1 à R213-6, décret n°2009-1590 du 18/12/2009, arrêté du 05 mars 1991, arrêté du 23 janvier 1989)

Arrêté du 22 décembre 2009

Recommandations n° 05-03 relatives aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile

BOCCRF du 16/12/2015